

## IMPLIQUER LES EMPLOYEUR·SES DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES WEBINAIRE

29 MARS 2022 (10H00 – 12H00)

**24%** des femmes de plus de 15 ans ont déjà été victimes de de violences domestiques, ce chiffre peut monter à 30% si on inclut les violences psychologiques, et c'est précisément pour lutter contre ces violences qu'a été créé en 2017 le réseau CEASE : un réseau d'organisation et d'entreprises qui s'engagent à observer des pratiques communes et ambitieuses pour lutter contre les violences domestiques.

Un webinaire de présentation du réseau et d'échanges de bonnes pratiques s'est tenu en ligne ce 29 mars 2022. L'objectif était de **féderer** les membres actuels, et **convaincre de nouveaux membres à s'engager dans l'aventure**. Plusieurs responsables de structures partenaires ont ainsi pris successivement la parole pour partager leurs avancées et échanger leurs pratiques.

Site web : <https://cease-violence.eu/>

### LES INTERVENANT-ES

- **Marie Schuller**, Chargée de projets (POUR LA SOLIDARITE – PLS)
- **Pieter-Jan De Buyst**, Coordinateur régional des actions contre les violences basées sur le genre (equals.brussels)
- **Françoise Kemajou**, Administratrice déléguée (POUR LA SOLIDARITE – PLS)
- **Aurore Pereira De Oliveira**, cheffe de projets Violences faites aux Femmes et personnes sous-main de justice (FACE)
- **Margaret Johnston-Clarke**, Global chief Diversity, Equity & Inclusion Officer (L'Oréal Group)
- **Anne Barres**, Agente de développement (Mission locale pour l'emploi de Bruxelles-Ville)
- **Betsy Vivegnis**, Chargée de communication (POUR LA SOLIDARITE – PLS)

## POURQUOI S'ENGAGER ?

Les gouvernements ont commencé à s'engager progressivement sur ces sujets, notamment en ratifiant la **Convention d'Istanbul** (2016 pour la Belgique) qui, par son article 17, cible directement la possibilité d'action des entreprises sur les violences domestiques.

De plus, une mention est faite au réseau CEASE dans l'ensemble des **Plans francophones de lutte contre les violences faites aux femmes**, mais aussi dans le **Plan d'Action National** (2021-2025).

Concrètement, les employeur-ses doivent s'engager dans la lutte contre les violences domestiques car :

1. Chaque employeur-se a été, ou sera, en contact avec un-e employé-e confronté-e à ce type de violence.
2. Le coût des violences basées sur le genre pour les entreprises est estimé à **258 milliards d'euros** par an en Europe.
3. **Baisse de la productivité**, augmentation de l'absentéisme, turn-over, démission sans préavis, etc. sont des conséquences directes des violences.
4. C'est un **engagement social** qui peut s'inscrire dans les politiques RSE.
5. Les entreprises bénéficient d'une importante **capacité de mobilisation**, donc agir sur le lieu de travail augmente considérablement l'impact des initiatives.

## PRATIQUES INSPIRANTES

**Aurore Pereira De Oliveira**, cheffe de projets Violences faites aux Femmes et personnes sous-main de justice, de la fondation FACE a présenté le réseau « **One in three women** ». Ce réseau composé de 12 structures propose des actions intéressantes dans la lutte contre les violences domestiques. Parmi elles, figurent l'utilisation des outils du réseau CEASE (affiches, slogans, site internet...) qui permettent de faire prendre conscience de ces problématiques au sein des entreprises. La publication d'une étude en 2019 sur l'impact des violences conjugales dans le monde du travail visibilise les conséquences sur la vie professionnelle des violences domestiques. Aussi, la création d'un podcast « One in three women, le podcast » permet aux femmes concernées de s'exprimer sur ces sujets et d'ainsi faire entendre ces voix. Enfin le réseau One in three women propose formations, sensibilisations, groupes de travail, auprès des entreprises sur les violences domestiques.

**Margaret Johnston-Clarke**, Global chief Diversity, Equity & Inclusion Officer du groupe L'Oréal (membre du réseau « One in three woman » depuis 2018) a quant à elle partagé la politique globale, les avancées et les partenariats groupe sur ces sujets. L'on peut citer : la création de séances de sensibilisations dans des échanges inter-entreprises avec des experts dès 2018 ou la création du programme « Abuse is not love »

(Groupe Saint-Laurent) qui lutte contre les violences domestiques. Le groupe a également décidé d'appliquer en interne la Convention n°190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement visant à reconnaître les effets des violences domestiques et de réduire ses effets dans le monde du travail. De manière très concrète, en France, le groupe L'Oréal met des crèches à disposition, noue des partenariats avec des associations locales de terrain, permet à une victime d'être accompagnée à sa voiture lorsqu'elle sort du travail, etc.

**La commune de Woluwe-Saint-Lambert** (membre du réseau belge CEASE) a développé plusieurs actions de sensibilisation et de communication autour des violences faites aux femmes et violences domestiques. L'on peut noter :

- La quinzaine consacrée aux violences conjugales, fruit d'une collaboration entre le service d'assistance policière de la zone Montgomery et les services « Egalité des chances » et « Action sociale » de la commune.
- La campagne « Je suis bleu de toi » qui sensibilise aux violences conjugales et donne des informations nécessaires (notamment les numéros d'urgence) en format carte postale.
- L'inauguration d'une charte contre le sexisme.
- La participation à la campagne ruban blanc.
- La formation du personnel (40 personnes) via le réseau CEASE.
- Une collaboration avec l'AIS pour créer un logement d'urgence en cas de violences conjugales.
- La participation à la campagne #Orangetheworld.

La commune projette désormais de sensibiliser les entreprises privées de la commune.

**Anne Barres**, agente de développement à la mission locale pour l'Emploi de Bruxelles-ville (membre du réseau belge CEASE) a présenté un accompagnement destiné aux femmes victimes de violences domestiques et intrafamiliales. C'est un projet qui a vu le jour suite à l'adhésion de la Mission locale au réseau CEASE, et avec la volonté d'utiliser son objet social pour lutter contre les violences conjugales. Outre le fait d'accompagner des femmes avec des profils très différents vers l'emploi, la structure propose des ateliers de confiance en soi mais aussi de l'aide pour lutter contre l'isolement de ces femmes, de l'aide numérique et pratique... L'objectif final étant de conduire ces femmes qui ont été victimes de violences à l'indépendance financière, insistant aussi sur l'importance pour ces femmes de garder un emploi lorsqu'elle en ont un.

## COMMENT ADHÉRER AU RÉSEAU ?

Le réseau CEASE actuel est composé de 18 structures belges ou ayant une présence en Belgique.



Pour adhérer au réseau CEASE, il est nécessaire de :

- Devenir membre en signant la [charte du réseau](#).
- Former les personnes ressources de sa structure (RH, managers, personnes de confiance...).

Les formations ne sont accessibles que si votre structure est membre du réseau CEASE, pour plus d'informations, [contactez](#) Marie Schuller (marie.schuller@pourolsolidarite.eu).

### Dates des formations

12 mai 2022, 24 mai 2022, 31 mai 2022, 2 juin 2022, 3 juin 2022, 9 juin 2022, 10 juin 2022, 16 juin 2022 de 8h45 à 13h30 (72 rue Coenraets, 1060 Saint-Gilles).

## Contenu des formations

- I. **Accueil et introduction**
- II. **Violence conjugales : de quoi parle-t-on ?**
  - Statistiques
  - Les différentes formes de violences
  - La définition
  - Le continuum des violences
  - Le cycle de la violence
  - L'impact sur la victime
- III. **Identifier les signes de violence**
  - Mises en situation pratiques
  - Incidence dans le milieu professionnel
- IV. **Soutenir collègues et employées**
  - Les besoins spécifiques dans le contexte professionnel
  - Scénarios de situations pratiques
- V. **Conclusion**

*Un projet soutenu par equal.brussels*

**equal.brussels**   
égalité des chances